



CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE PENSION

COMPTE D'EXPLOITATION

BILAN

COMMENTAIRES

ANNEXES

EXERCICE 2011

CNAP - COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011				
no compte	nombre - indice	Exercice 2011	Exercice 2010	var.en%
		724,34	711,07	2011/10
	DEPENSES			
600	Frais de personnel	22.495.598,95	21.743.623,69	
602	Frais d'exploitation	1.717.808,12	1.722.826,03	
603	Frais de fonctionnement	1.118.575,18	810.610,30	
604	Frais généraux	11.800,00	11.687,24	
605	Frais d'acquisition	44.683,75	62.160,95	
608	Frais communs CCSS	11.285.469,41	7.193.397,96	
60	I. Frais d'administration	36.673.935,41	31.544.306,17	16,26%
61300/1	Pensions brutes	2.945.919.677,89	2.775.625.037,67	
61302	Convention belgo-luxembourgeoise	292.972,60	15.865,66	
61303	Indemnité d'attente	52.596.339,11	42.254.729,68	
61304	Pré retraite	28.538.690,37	29.410.333,32	
6132	Remboursements de cotisations	1.953.098,99	1.485.935,75	
6133	Autres versements en capital	945.978,75	677.644,13	
61	II. Prestations en espèces	3.030.246.757,71	2.849.469.546,21	6,34%
62	III. Prestations en nature	0,00	0,00	0,00%
6301	Transferts régimes spéciaux	24.620.620,35	21.073.029,23	
6302	Transfert Fonds de compensation	453.868.500,97	453.968.201,59	
6304	Transfert cotisations organismes internationaux	5.962.040,75	10.315.565,69	
631	Cotisations A.M. des bén.de pension - part org.	89.264.904,82	80.391.515,97	
63	IV. Transferts de cotisations à d'autres organismes	573.716.066,89	565.748.312,48	1,41%
6400	Décharges s./cotisations irrécouv.- salariés	8.179.288,82	13.174.089,97	
6401	Décharges s./cotisations irrécouv.- non-salariés	1.640.060,89	2.077.302,73	
641	Autres décharges	155.548,01	85.360,40	
642003	Extournes de cotisations indues - part ass. et employ.	1.680.206,94	1.095.364,90	
642014	Extournes de cotisations indues-part Etat	845.103,48	550.179,48	
6425	Extournes de cotisations - dépassement plafond	1.268.808,16	984.126,17	
643	Décharges sur intérêts et sur amendes	0,00	0,00	
644	Extournes d'intérêts sur restitutions	0,00	0,00	
64	V. Décharges et restitutions de cotisations	13.769.016,30	17.966.423,65	-23,36%
65	VI. Frais de gestion du patrimoine	0,00	0,00	0,00%
66	VII. Charges financières	17,61	1.993,53	-99,12%
67	VIII. Dotations aux provisions et aux amortissements	0,00	0,00	0,00%
68	IX. Quote-part Etat et org. dans la récup. tiers resp.	0,00	0,00	0,00%
69	X. Dépenses diverses	3.243,30	0,50	p.m.
	Total des dépenses courantes	3.654.409.037,22	3.464.730.582,54	5,47%
81610013	Dotation au fonds de roulement	21.145.922,08	31.916.091,89	
816102	Dotation à la réserve administrée par la caisse	0,00	0,00	
	TOTAL DES DEPENSES	3.675.554.959,30	3.496.646.674,43	5,12%

CNAP - COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011				
no compte	nombre - indice	Exercice 2011	Exercice 2010	var.en% 2011/10
		724,34	711,07	
RECETTES				
7000	Cotisations sur salaires	2.177.184.288,59	2.064.993.663,17	
70010	Cotisations s./ indemnités de maladie, mat.et accident	30.893.192,47	29.215.850,45	
70012	Cotisations s./chômage,préretraite et allocat.complém.	49.623.300,59	49.085.132,70	
700200	Cotisations des non-salariés	141.151.943,68	130.705.726,62	
700201	Cotisations à charge du FOA	3.808.193,06	3.968.051,56	
700303	Cotisations sur rentes AAA	187.816,84	0,00	
7004102	Cotisations volontaires de l'armée	2.722.951,98	2.710.339,34	
7004103	Cotisations service volontariat	253.691,14	197.206,68	
7004104	Cotisations congé parental	9.691.895,56	9.750.565,07	
7004105	Cotisations sportifs d'élite et encadrement	3.395,52	3.271,20	
7004110	Cotisations à charge de l'assurance dependance	4.840.396,68	4.506.931,42	
7004120	Cotisations assistance maternelle	574.818,36	575.369,68	
700	A. Cotisations obligatoires normales	2.420.935.884,47	2.295.712.107,89	
70111	Rappels de cotisations: périodes militaires	36.831,07	0,00	
70113	Achat rétroactif (Art.174 CAS)	7.906.644,33	15.719.852,93	
70114	Restitutions de cotisations	1.857.606,44	3.006.343,55	
701	B. Rappels, rachats et restitutions de cotisations	9.801.081,84	18.726.196,48	
702	C. Cotisations volontaires	10.523.679,83	10.000.389,09	
70	I. Cotisations des assurés et des employeurs	2.441.260.646,14	2.324.438.693,46	5,03%
71	II. Cotisations à charge des pouvoirs publics	1.219.683.104,32	1.160.716.174,96	5,08%
7200	Participation de l'Etat aux frais d'administration	6.122,39	13.654,71	
72	III. Participation de tiers - Etat	6.122,39	13.654,71	-55,16%
7301	Transferts de régimes spéciaux	1.931.405,04	2.726.932,56	
73	IV. Transferts provenant d'autres organismes	1.931.405,04	2.726.932,56	-29,17%
74	V. Revenus sur immobilisations	0,00	0,00	0,00%
760	Recours contre tiers responsables	1.858.859,22	2.549.195,09	
761	Intérêts de retard sur cotisations	2.437.266,61	2.366.900,88	
762	Amendes d'ordre	29.194,59	33.000,96	
765	Retenues pour pensions	1.224.799,21	1.019.587,38	
769	Produits divers	59.108,85	50.726,00	
76	VI. Produits divers de tiers	5.609.228,48	6.019.410,31	-6,81%
771	Revenus sur placements à moins d'un an	7.036.990,22	2.720.079,80	
776	Plus-value conversion euros	0,00	18,33	
77	VII. Produits financiers	7.036.990,22	2.720.098,13	158,70%
79	VIII. Recettes diverses	27.462,71	11.710,30	134,52%
Total des recettes courantes		3.675.554.959,30	3.496.646.674,43	5,12%
81710013	Prélèvement au fonds de roulement	0,00	0,00	
817102	Prélèvement à la réserve administrée par la caisse	0,00	0,00	
TOTAL DES RECETTES		3.675.554.959,30	3.496.646.674,43	5,12%

CNAP - BILAN DE FIN D'EXERCICE 2011			
no compte	ACTIF	31.12.2011	31.12.2010
2	VALEURS IMMOBILISEES	0,00	0,00
400	Frais d'Administration	0,00	0,00
410	Bénéficiaires de Prestations	1.077.048,06	951.642,12
4112	Cotisations, Int.morat.et Amendes	460.729.692,88	449.623.450,29
4119	Divers	0,00	280,00
40/41	DEBITEURS	461.806.740,94	450.575.372,41
42	DEBITEURS PERSONNEL	0,00	0,00
4350	Débiteurs Frais d'Administration	10.404,64	2.041,47
4351	Suppléments de Pension	7.608,05	2.275,87
43520018	Cotisations CNS	2.510.501,84	2.345.522,29
43520052	Cotisations FNS	216.953,86	0,00
4353	Déb.Intérêts CCSS	1.373.098,53	0,00
435	ORGANISMES DEBITEURS	4.118.566,92	2.349.839,63
4410	ETAT - Cotisations	23.626.000,84	20.781.067,23
4412	ETAT - Prestations	273.072,21	415.057,77
4413	ETAT - Frais d'Administration	0,00	13.654,71
441	ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	23.899.073,05	21.209.779,71
4810	Frais d'Administration payés d'avance	1.379.348,06	1.324.794,22
4811	Prestations payées d'avance	232.875.174,48	217.720.500,69
4815	Débiteurs Cotisations, Amendes et Intérêts	385.594.010,63	234.350.454,52
4818/9	Divers payés d'avance	0,00	0,00
485	Produits à recevoir	0,00	0,00
495	Compte d'Attente - Débiteurs Divers	0,00	0,00
48/49	COMPTES DE REGULARISATION	619.848.533,17	453.395.749,43
4	TIERS	1.109.672.914,08	927.530.741,18
5031/2	Titres de Placement	0,00	0,00
5038	Intérêts courus s/Prêts et Titres de Placement	0,00	0,00
512/514	Banques et Chèques Postaux	2.606.877,18	2.717.848,96
513	Placements à moins d'un an	363.500.000,00	493.700.000,00
515	Avance de Trésorerie	0,00	0,00
518	Intérêts courus sur Placements	168.822,77	67.393,05
58	Virements Internes	0,00	0,00
5	COMPTES FINANCIERS	366.275.699,95	496.485.242,01
	TOTAL DE L'ACTIF	1.475.948.614,03	1.424.015.983,19

CNAP - BILAN DE FIN D'EXERCICE 2011			
no compte	PASSIF	31.12.2011	31.12.2010
1061002	Fonds de Roulement	427.420.431,93	406.274.509,85
1061020	Réserve administrée par la caisse	393.878.941,20	393.878.941,20
1065000	Réserve de Compensation	0,00	0,00
106	Réserve	821.299.373,13	800.153.451,05
1	CAPITAUX PERMANENTS	821.299.373,13	800.153.451,05
400	Frais d'Administration	74.385,55	1.448.944,30
401	Prestations en Espèces	1.598.724,08	1.684.943,33
406	Cotisations	237.832.900,30	225.985.070,72
409	Créditeurs Divers	70.185,36	34.775,83
421	Organes et Personnel	0,00	0,00
40/42	CREDITEURS	239.576.195,29	229.153.734,18
4300	Créditeurs Frais d'Administration	11.426.549,36	7.435.430,35
4301	Créditeurs Prestations	794,20	3.033,20
43020073	Créditeurs Cot.CCSS (Personnel et autres)	173.369,65	134.620,60
43020073	Créditeurs Cotisations CCSS	0,00	0,00
43020075	Créditeurs Cotisations FDC	403.471.994,90	387.135.376,31
43021	Créditeurs Cotisations Assurés	0,00	0,00
4309	Créditeurs Cotisations Divers	0,00	0,00
430	ORGANISMES CREDITEURS	415.072.708,11	394.708.460,46
440	ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES	0,00	0,00
48232	Cotisations de l'Etat payées d'avance	0,00	0,00
4824	Produits perçus d'avance Loyer	0,00	0,00
4826	Produits perçus d'avance Frais	0,00	0,00
4829	Régul.Créd./Produits perçus d'avance	337,50	337,50
490	Compte d'Attente - Créditeurs Divers	0,00	0,00
48/49	COMPTES DE REGULARISATION	337,50	337,50
4	TIERS	654.649.240,90	623.862.532,14
512	Banques	0,00	0,00
5	COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF		1.475.948.614,03	1.424.015.983,19

I. BASES LEGALES

L'article 406 du C.S.S. précise:

“Les institutions de sécurité sociale produisent les comptes annuels de l'exercice écoulé à l'autorité de surveillance dans les formes et délais que celle-ci prescrit. Les comptes annuels peuvent être arrêtés par l'organe compétent au plus tôt six semaines après la transmission des documents à l'autorité de surveillance.”

Le règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des institutions de sécurité sociale dispose qu'en vertu de l'art. 11. les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat ainsi que l'annexe définie à l'article 12. Ces documents forment un tout. Le bilan est établi sur la base d'un inventaire complet des avoirs et droits ainsi que des dettes, obligations et engagements au 31 décembre.

II. COMMENTAIRE AU COMPTE D'EXPLOITATION

DEPENSES

60 Frais d'administration:36.673.935,41 €

Les frais d'administration s'élèvent pour l'exercice 2011 à 36.673.935,41 € contre 31.544.306,17 € en 2010, soit une progression de 16,26 % imputable essentiellement à l'augmentation des frais du Centre Commun de la Sécurité Sociale (+56,89%).

600 Frais de personnel:22.495.598,95 €

En 2011, les frais de personnel se chiffrent à 22.495.598,95 € par rapport à 21.743.623,69 € soit une augmentation de 3,46% par rapport à 2010.

Les dépenses pour le personnel en activité s'élèvent à 12.160.544,39 € en 2011 contre 11.732.728,25 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 3,65%.

La CNAP a déboursé pour le personnel pensionné un montant de 10.335.054,56 € contre 10.010.895,44 € en 2010 ce qui correspond à une augmentation de 3,24%.

Il faut noter qu'à partir de l'exercice 2011, les dépenses pour les employés 'fonctionnarisés' ne sont plus comptabilisées sur les comptes de charges 6000 (employés publics) mais sur les comptes 6001 (indemnités des employés permanents). Ces changements expliquent la diminution (-9,1%) au niveau des employés publics et l'augmentation très importante (+318,8%) du côté des employés permanents.

Plusieurs congés de longue durée ou mises à la retraite ont exigé des engagements d'employés à durée déterminée, dont certains ont été convertis en contrats à durée indéterminée en cours de l'exercice. C'est pour cette raison qu'une augmentation substantielle de 475,8% est à constater à ce niveau des dépenses.

Frais de personnel	2010	2011	variation
Traitements des employés publics	11.206.389,37	10.185.654,75	-9,11%
Indemnités des employés permanents	424.793,72	1.779.151,29	318,83%
Indemnités des employés temporaires	19.200,44	110.560,10	475,82%
Rémunérations des étudiants	14.271,02	13.946,05	-2,28%
Salaires des ouvriers permanents	68.073,70	71.232,20	4,64%
Sous-total personnel actif	11.732.728,25	12.160.544,39	3,65%
Pensions du personnel retraité	10.010.895,44	10.335.054,56	3,24%
Total:	21.743.623,69	22.495.598,95	3,46%

Le personnel actif :

La hausse de 3,65% des dépenses pour le personnel en activité résulte de différents facteurs qui influencent les dépenses salariales de 2011, à savoir :

- l'augmentation des cotisations de l'assurance maladie de 0,2% dont 0,1% à charge de l'employeur au 1^{er} janvier,
- la fixation d'un taux unique pour l'assurance accident à 1,15% par rapport à un taux de 0,2% pour 2010,
- l'échéance d'une tranche indiciaire a eu pour effet une évolution moyenne de l'indice des prix de 1,87%,
- une augmentation des postes de travail de 4,5 unités,
- la répercussion des avancements en échelon et des promotions en application des dispositions légales.

L'évolution du personnel actif de la CNAP se présente de manière suivante :

Personnel actif de la CNAP		
Date	Unités	Postes de travail
01.01.2009	161	148
31.12.2009	166	153
31.12.2010	164	151,25
31.12.2011	171	155,75

Au 31 décembre 2011, l'effectif de la CNAP se chiffre à 171 personnes contre 164 personnes fin 2010 qui occupent un total de 155,75 postes de travail par rapport à 151,25 postes au 31.12.2010, soit une augmentation effective de 4,50 unités.

Le personnel retraité :

La CNAP en tant qu'établissement public gère son propre régime de pension spécial pour son personnel administratif. Les employés publics ayant effectué leur entrée de service avant le 1^{er} janvier 1999 relèvent du régime spécial transitoire régis par la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat.

Les employés publics entrés en service après le 31 décembre 1998 relèvent du régime spécial régis par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la société nationale des chemins de fer luxembourgeois.

Au 31 décembre 2010, le nombre de pensionnés à charge de la CNAP s'élevait à 173 unités pour se chiffrer à 172 unités au 31 décembre 2011.

L'adaptation du facteur d'ajustement de 0,94% au 1^{er} janvier de l'exercice ainsi que l'échéance d'une tranche indiciaire au 1^{er} octobre expliquent la croissance des dépenses pour cet élément des frais de personnel en 2011.

Dépenses	2010	2011	variation
Pensions et suppléments de pension	9.749.089,68	10.051.978,79	3,11%
Cotisations (part patronale)	261.805,76	283.075,77	8,12%
Total:	10.010.895,44	10.335.054,56	3,24%

Les régimes de pension spéciaux de la CNAP se présentent comme suit :

PERSONNEL ACTIF					
DATES	Régime spécial transitoire		Régime spécial		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
01.01.2009	56	61	21	22	160
31.12.2009	55	62	23	25	165
31.12.2010	51	55	29	28	163
31.12.2011	48	57	34	32	171

PERSONNEL PENSIONNE						
DATES	Régime spécial transitoire					TOTAL
	Pensions personnelles		Pensions de survie du conjoint		Pensions	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Orphelins	
01.01.2009	100	29	0	47	0	176
31.12.2009	96	29	0	46	0	171
31.12.2010	93	29	0	51	0	173
31.12.2011	90	32	0	49	1	172

L'Administration du personnel de l'Etat (APE) paie pour compte de la CNAP une pension personnelle et une pension de survie du régime spécial, régime des employés publics entrés en service après le 31.12.1998. Après présentation d'un décompte concernant ces dépenses, la CNAP procède au remboursement des frais exposés par l'APE.

Régime spécial					
	Pensions personnelles		Pensions de survie		
DATES	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	TOTAL
31.12.2011	1			1	2

Comme précisé plus haut, la CNAP gère son propre régime de pension statutaire pour son personnel administratif. Les charges et les recettes y relatif se présentent comme suit :

Exercice :		2010	2011
		milliers EUR	milliers EUR
Dépenses :	Pensions brutes	9.788,26	10.004,04
	Trimestre de faveur	93,41	127,95
	Cotisations (part patronale)	265,41	284,50
	Total :	10.147,08	10.416,49
Recettes :	Retenue pour pension - agents actifs	792,90	814,16
	Transfert de cotisations du régime contributif	0,00	0,00
	Total :	792,90	814,16
Solde :		9.354,18	9.602,33

Etant donné que ce régime de pension est financé suivant le système de la répartition pure, il ne dispose pas de réserves et le découvert entre les dépenses et les recettes doit être couvert par les recettes courantes de l'assurance pension.

Au 31 décembre 2011, le nombre de personnes concernées par le régime de pension spécial transitoire et le régime de pension spécial s'élève à 158 actifs et à 174 pensionnés.

Régime de pension statutaire de la CNAP (régime spécial transitoire et régime spécial)					
Exercice	Masse salariale	Recettes	Dépenses	Découvert	Prime de répartition
	montants en milliers EUR				
2009	11.061,16	784,00	10.158,74	9.374,74	91,84%
2010	11.111,30	792,90	10.147,08	9.354,18	91,32%
2011	11.407,52	814,16	10.416,49	9.191,69	91,31%

La masse salariale brute des employés publics et des employés admis au régime de pension statutaire s'élève à 11,4 millions d'euros en 2011 contre 11,1 millions d'euros en 2010. La prime de répartition pure (rapport entre dépenses totales pensions et masse salariale) s'élève à 91,31% en 2011 contre 91,32% en 2010.

Une des raisons du taux de pourcentage très élevé de la prime de répartition pure réside dans le fait que lors de la constitution de la Caisse nationale d'assurance pension elle s'est vue imposer une charge supplémentaire concernant les pensions des employés retraités relevant de l'association d'assurance contre les accidents, de la caisse de maladie des professions indépendantes et de la caisse de maladie agricole.

602 Frais d'exploitation:..... 1.717.808,12 €

602	Frais d'exploitation	2010	2011	Variation %
6020	Bâtiment loyer	1.237.953,98	1.238.339,92	0,03%
6021	Bâtiments frais	469.634,55	466.928,24	-0,58%
6023	Installat. et télécomm.	697,83	997,47	42,94%
6024	Informatique	94,07	45,51	-51,62%
6025	Véhicules autom.	14.445,60	11.496,98	-20,41%
		1.722.826,03	1.717.808,12	-0,29%

Ces frais regroupent la part de la CNAP dans les dépenses relatives aux bâtiments administratifs sis à Luxembourg, bd Prince Henri, 1A et route d'Esch, 125 telles que loyer, nettoyage, eau, électricité, chauffage, assurances, gardiennage et surveillance, les contrats d'entretien, les installations de télécommunication ainsi que les frais pour l'entretien des voitures de service.

603 Frais de fonctionnement:..... 1.118.575,18 €

603	Frais de fonctionnement	2010	2011	Variation %
6030	Indemnités personnel	15.436,88	15.879,66	2,87%
6031	Organes	16.502,20	15.148,09	-8,21%
6032	Bureau	147.869,16	129.579,85	-12,37%
6033	Postes et télécommunic.	166.424,34	527.524,38	216,98%
6034	Information et publications	35.416,55	16.250,37	-54,12%
6035	Frais experts et études	3.224,36	4.545,72	40,98%
6036	Contentieux	196.551,65	158.662,24	-19,28%
6039	Dépenses diverses	229.185,16	250.984,87	9,51%
		810.610,30	1.118.575,18	37,99%

Les frais de fonctionnement ont progressés de 37,99% par rapport à 2010. Ceci s'explique surtout par l'augmentation importante des frais d'affranchissement, d'une part suite à la refacturation à partir de 2011 des frais avancés par le CCSS mais concernant la CNAP (307.713,73 €), et d'autre part suite à la progression des frais propres à la caisse (193.247,85 € en 2011 par rapport à 141.997,04 € en 2010).

Les dépenses diverses qui regroupent les frais de représentation, les frais bancaires et les autres frais de fonctionnement, affichent une augmentation de 9,51%, suite à la progression de 10,89% des frais bancaires (244.149,79 €). Cette progression reflète l'accroissement du nombre des paiements transfrontaliers et des retours de prestations ainsi que l'évolution des tarifs appliqués par les établissements bancaires.

En ce qui concerne les frais de contentieux, nous avons enregistré une diminution de 19,28% par rapport à 2010. En contrepartie, la CNAP a réalisé des récupérations de prestations de 1.858.859,22 € en 2011 contre 2.549.195,09 € en 2010, soit une baisse de 27,08%, (voir sous Recettes, position 760 – Recours contre tiers responsables).

604 Frais généraux:..... 11.800,00 €

604	Frais généraux	2010	2011	Variation
6042	Cotisations ALOSS	7.327,24	6.640,00	-9,38%
6049	Divers	4.360,00	5.160,00	18,35%
		11.687,24	11.800,00	0,96%

La progression du poste [6049]-Divers s'explique par le nombre croissant d'abonnements M-Pass, conclus par 27 membres du personnel et entraînant une subvention par abonnement de 80 € par de la caisse.

605 Frais d'acquisition: 44.683,75 €

605	Frais d'acquisition	2010	2011	Variation
6051	Acquisition machines de bureau	0,00	0,00	0,00%
6052	Acquisition mobilier de bureau	44.943,15	29.730,95	-33,85%
6053	Acquisition inst. de télécommun.	0,00	0,00	0,00%
6056	Acquisition équip. spéciaux	17.217,80	14.952,80	-13,15%
		62.160,95	44.683,75	-28,12%

Outre le remplacement de mobilier usé, la CNAP a acquis du mobilier de bureau en vue du regroupement des services de la caisse. L'acquisition d'une machine pour ouvrir le courrier et la participation de la CNAP aux frais d'acquisition et d'extension des horodateurs dans les bâtiments administratifs sis à Hollerich et Bd Prince Henri, représente les équipements spéciaux acquis en 2011.

608 Participation aux frais du Centre commun: 11.285.469,41 €

608	Frais communs CCSS	2010	2011	Variation
6081	Frais de personnel	4.457.850,11	8.060.945,10	80,83%
6082	Frais de matériel	2.212.011,47	3.059.331,33	38,31%
6083	Acquisitions nouvelles	523.536,38	165.192,98	-68,45%
		7.193.397,96	11.285.469,41	56,89%

A partir de l'exercice 2011 et en application de l'article 31 du règlement grand-ducal modifié du 19 décembre 2008 relatif à la comptabilité et aux budgets des ISS, les frais du CCSS sont répartis entre les utilisateurs à l'aide d'une clé de répartition, basée désormais sur les cotisations perçues par le CCSS pour l'utilisateur, les prestations payées par l'utilisateur et les traitements et salaires payés par l'utilisateur. Cette nouvelle répartition a eu comme conséquence de porter la participation de la CNAP aux frais du CCSS de 22,00% à 37,36%, soit une progression de 70% par rapport à la situation antérieure.

61 Prestations en espèces:3.030.246.757,71 €

61300 - Pensions brutes:2.945.919.677,89 €
61301

Le total des pensions brutes payées en 2011 s'élève à 2.945.919.677,89 € et augmente de 6,14% par rapport à 2010. Comme le nombre indice du coût de la vie est passé de 719,84 pts à 737,83 pts au 01.10.2011, la moyenne annuelle s'élève à 724,34 pts et la variation moyenne a connu une hausse de 1,87% en 2011. Ramené au nombre indice 100, l'augmentation réelle des pensions s'élève à 4,19%. Cette progression résulte:

1. de la croissance du nombre moyen des bénéficiaires de pension de 3,42%,
2. de l'application de la loi du 17 décembre 2010 portant ajustement des pensions et rentes accident au niveau de vie de 2009 avec un impact de 0,94%. (le facteur d'ajustement est porté de 1,379 à 1,392 à partir du 01.01.2011).

Eléments de pension	Montant brut Pensions Seules (Régime général/régime spécial)		variation
	2010	2011	
Avances	-984.697,95	552.835,28	-
Majorations forfaitaires	375.858.302,16	397.063.403,38	5,64%
Majorations forfaitaires spéciales	45.439.652,32	47.241.538,27	3,97%
Majorations forfaitaires transitoires	42.066.881,36	41.350.548,85	-1,70%
Majorations proportionnelles	2.011.576.165,84	2.146.790.129,67	6,72%
Majorations proportionnelles Baby-Year	16.155.495,65	19.176.712,79	18,70%
Majorations proportionnelles spéciales	117.194.001,41	121.632.818,05	3,79%
Complément minimum 1	55.137.140,03	55.465.042,73	0,59%
Complément minimum 2	23.976.160,62	24.455.576,03	2,00%
Complément minimum 3	8.145.962,50	9.112.330,33	11,86%
Complément divers 1	5.108.022,33	4.848.633,80	-5,08%
Complément divers 2	1.097.005,63	1.056.891,72	-3,66%
Supplément enfant	155.328,43	145.382,27	-6,40%
Complément différentiel	18.921.839,37	17.913.560,46	-5,33%
Complément différentiel D.G.	117.892,63	115.461,72	-2,06%
Assurance supplémentaire	3.090.559,63	3.049.474,07	-1,33%
Allocation de fin d'année	52.219.896,97	55.623.116,96	6,52%
Allocations trimestrielles	349.428,74	326.221,51	-6,64%
Montant brut total	2.775.625.037,67	2.945.919.677,89	6,14%

Le montant total des pensions brutes de **2.945.919.677,89 €** est à ventiler comme suit:
6.838.383,11 € représentant les parts de pensions payées par le régime spécial (ETAT, CPFEC, SNCFL, ET.PUBL.) et étant à charge de la CNAP,
2.939.081.294,78 € représentant le montant des pensions brutes (pens. seules) payées directement par la CNAP (régime général)

Le montant total des pensions brutes de 2.939.081.294,78 € se compose comme suit:

Pensions nettes	2.686.190.163,18
Impôts	149.750.907,63
Contribution crise	7.627.489,92
Cot. assurance maladie - part bénéficiaire	69.092.672,41
Cot. assurance dépendance	28.691.898,70
Cotisations syndicales	141.524,38
Cot. Chambres professionnelles	2.376.565,17
Sous-total	2.943.871.221,39
Saisies de pensions en suspens	-123.312,27
Pensions indues en suspens (à déduire)	-4.666.614,34
Total	2.939.081.294,78

(voir également: Annexe 1 - Détail éléments de pension pour l'exercice 2011)

61302 Convention belgo - luxembourgeoise - pensions d'invalidité: 292.972,60 €

En application de l'article 12 de la Convention belgo - luxembourgeoise sur la sécurité sociale des travailleurs frontaliers, la dépense résultant de l'octroi anticipé de l'indemnité d'invalidité belge pendant la période d'incapacité primaire de travail au sens de la législation belge est à charge des institutions d'assurance pension luxembourgeoises.

Montant et nombre				
Année	2008	2009	2010	2011
Montant	174.975,54	138.811,22	15.865,66	292.972,60
Nombre	66	60	4	62

61303 Indemnités d'attente: 52.596.339,11 €

L'article 5 paragraphe (2) al. 1 de la loi du 25.07.2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle dispose que si, au terme de la durée du paiement de l'indemnité de chômage, y compris la durée de prolongation, le travailleur visé à l'article 1er de la loi précitée qui n'a pu être reclassé sur le marché du travail bénéficie d'une indemnité d'attente dont le montant correspond à la pension d'invalidité à laquelle il aurait eu droit selon la législation luxembourgeoise.

Montant et nombre au 31/12/				
Année	2008	2009	2010	2011
Montant	22.504.343,28	31.797.907,28	42.254.729,68	52.596.339,11
Nombre au 31/12/	1.226	1.675	2.353	2.708

Le montant total brut de l'indemnité d'attente de 52.596.339,11 € se compose de:

Pensions nettes I.A.	48.644.994,28
Impôts sur I.A.	1.780.248,53
Contribution crise sur I.A.	67.682,00
Cot. assurance maladie - part bénéf. I.A.	1.487.477,70
Cot. assurance dépendance sur I.A.	547.421,99
Cot. Chambres professionnelles sur I.A.	71.871,04
Sous-total	52.599.695,54
Saisies de pensions en suspens I.A.	36.351,07
Pensions indues en suspens I.A.	-39.707,50
Montant total brut I.A.	52.596.339,11

61304 Indemnités de préretraite:28.538.690,37 €

L'indemnité de préretraite représente le montant brut qui est versé par la CNAP au Fonds pour l'Emploi pour compte des salariés qui en bénéficient et qui ont droit à la pension de vieillesse anticipée en vertu de l'art. 184, al. 1 et 2 du CSS (Art.L.589-1 du Code du Travail).

Montant et nombre au 31/12/				
Année	2008	2009	2010	2011
Montant	25.333.415,33	27.877.160,94	29.410.333,32	28.538.690,37
Nombre au 31/12/	603	694	725	653

6132 Remboursement de cotisations:1.953.098,99 €

61322	Remb.cot. / occupat. bénéf. pension	1.359.175,43
61323	Remb.cot. / non-accompl. conditions	593.923,56
		1.953.098,99

Ad 61322 - L'article 178,2 du C.S.S. prévoit sur demande par année de calendrier le remboursement de la moitié du montant nominal de la cotisation, calculée au taux de 16 %, à supporter par le bénéficiaire d'une pension de vieillesse exerçant une occupation salariée après l'âge de 65 ans. Pour 2011, le montant remboursé s'élève à 1.359.175,43 € contre 1.064.903,31 € pour l'exercice 2010.

Montant et nombre				
Année	2008	2009	2010	2011
Montant	724.607,97	917.336,33	1.064.903,31	1.359.175,43
Nombre	280	297	319	354

Ad 61323 - Le non - accomplissement des conditions d'attribution d'une pension de vieillesse ouvre droit au remboursement des cotisations, calculées au taux de 16 % effectivement versées sur le compte de l'assuré à l'exclusion de la part à charge des pouvoirs publics (Art. 213 du C.S.S.). Pour 2011, le montant remboursé s'élève à 593.923,56 € contre 421.032,44 € pour l'exercice 2010.

Montant et nombre				
Année	2008	2009	2010	2011
Montant	542.322,93	699.236,83	421.032,44	593.923,56
Nombre	100	105	94	113

6133 Autres versements en capital:945.978,75 €

En cas d'un nouvel engagement par mariage ou partenariat, le bénéficiaire d'une pension de survie a droit au rachat de la pension suivant les conditions de l'article 204 du C.S.S. Au cours de l'exercice 2011, la CNAP a traité 45 demandes en remboursement d'un capital de rente s'élevant à 945.978,75 €

Montant et nombre				
Année	2008	2009	2010	2011
Montant	868.713,15	513.207,82	677.644,13	945.978,75
Nombre	46	33	27	45

63 Transferts de cotisations à d'autres organismes:573.716.066,89 €

6301 Transferts régimes spéciaux:24.620.620,35 €

L'article 9 de la loi modifiée du 28.07.2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension dispose, que lorsqu'une personne passe du régime général à un régime spécial transitoire, les cotisations, calculées au taux de 24% avec intérêts composés de 4% l'an, sont transférées à l'organisme appelé à les prendre en charge. Le montant des transferts passe de 21.073.029,23 € en 2010 à 24.620.620,35 € en 2011, soit une augmentation de 16,83 %.

Le montant de 24.620.620,35 € se répartit comme suit entre les différents organismes:

Organisme :	2010	2011
	montant	montant
Caisse Nationale de Santé	1.550.544,50	20.031,54
Caisse de Prév. des Fonct.et Empl.Communaux	7.073.387,81	8.816.421,51
Ministère de la Fonction Publique, Serv. Pens.	11.330.028,93	14.219.461,52
S.N.C.F.L.- Division du personnel retraité	830.053,15	1.060.449,42
Caisse Nationale d'Assurance Pension	0,00	20.174,82
Caisse Nationale des Prestations Familiales	97.445,08	261.426,68
Fonds National de Solidarité	0,00	222.654,86
Centre Commun de la Sécurité Sociale	191.569,76	0,00
Total :	21.073.029,23	24.620.620,35

6302 Transfert - Fonds de compensation:.....453.868.500,97 €

Le Centre commun de la sécurité sociale transfère mensuellement les recettes en cotisations à la Caisse nationale d'assurance pension. Ces recettes permettent à la CNAP de couvrir ses charges et de parfaire, le cas échéant, ses moyens de trésorerie jusqu'à concurrence de quinze pour cent du montant des prestations annuelles de l'exercice précédent. L'excédent est transféré au Fonds de compensation. En cas d'insuffisance des recettes en cotisations à répartir conformément aux dispositions susmentionnées, il incombe au Fonds de compensation de mettre à la disposition de la Caisse les moyens nécessaires en les prélevant sur la réserve de compensation.

La dotation au fonds de roulement et le transfert au FDC de l'excédent des recettes en cotisations ont été calculés comme suit :

Calcul du Fonds de roulement:	
Prestations de l'exercice précédent (cpte 61)	2.849.469.546,21
15% des prestations de l'exercice précédent	427.420.431,93
Fonds de roulement initial de l'exercice	406.274.509,85
Dotation au Fonds de roulement	21.145.922,08

Calcul de l'excédent:	
Recettes courantes de la CNAP (comptes 7)	3.675.554.959,30
Dépenses courantes (comptes 6 sans 6302)	3.200.540.536,25
Dotation au Fonds de roulement	21.145.922,08
Excédent à transférer au FDC	453.868.500,97

6304 Organismes internationaux: 5.962.040,75 €

Les cotisations calculées au taux de 24% avec intérêts composés de 4% l'an et transférées aux organismes internationaux conformément à l'art. 213 bis du C.S.S. s'élèvent pour 2011 à 5.962.040,75 € contre 10.315.565,69 € pour l'exercice 2010, soit une diminution de 42,2 %. Le nombre des cas diminue de 53 unités.

Transferts de cot.-régimes internationaux		
Année :	Total	Nombre de cas
2009	9.247.594,38	191
2010	10.315.565,69	152
2011	5.962.040,75	99

631 Cotisations de l'assurance maladie des bénéficiaires de pensions - part de l'organisme:..... 89.264.904,82 €

EVOLUTION DE LA DEPENSE		
Année	Montant	Variation
2008	70.576.054,47	
2009	76.226.516,38	8,01%
2010	80.391.515,97	5,46%
2011	89.264.904,82	11,04%

Les cotisations de l'assurance-maladie des bénéficiaires de pension (part de l'organisme) varient en fonction du total des pensions brutes. Le taux de cotisation est passé de 5,4% à 5,6% au 01.01.2011, dont 2,8% à charge de l'organisme débiteur de la pension. En vertu de l'art. 39 du C.S.S., sont également à charge de l'organisme débiteur de la pension, les cotisations de l'assurance maladie des bénéficiaires de pension dont le montant de la pension est inférieur à 130% du salaire social minimum, calculées au taux de 2,8% sur la différence entre le montant du salaire social minimum augmenté de 30% et le montant effectif de leur pension.

64 Décharges et restitutions de cotisations:..... 13.769.016,30 €

	ANNEE	2010	2011
640	Décharges sur cotisations irrécouvrables	15.251.392,70	9.819.349,71
641	Autres décharges	85.360,40	155.548,01
642	Extournes de cotisations	2.629.670,55	3.794.118,58
	TOTAL	17.966.423,65	13.769.016,30
	Variation en %		-23,36%

640 Décharges sur cotisations: 9.819.349,71 €

Le montant des cotisations irrécouvrables déchargées en 2011 par le Comité-directeur du CCSS s'est élevé à 9.819.349,71 € soit une diminution de 35,62% par rapport à l'exercice précédent. A noter qu'en 2010, une opération de nettoyage extraordinaire avait été entreprise. En effet, le comité du CCSS avait déchargé un montant de 12,3 millions dans 472 cas de faillites remontant au-delà de 15 années vu que la récupération d'une grande partie de la créance en cotisations avait été jugée plus qu'improbable.

641 Autres décharges:..... 155.548,01 €

Une décharge est accordée par le comité-directeur pour les pensions non-recouvrables, principalement en cas de décès de titulaires de pension ayant demeuré à l'étranger. Le montant des décharges établies par la CNAP en matière de prestations s'est élevé en 2011 à 155.548,01 € (nombre de décharges: 134) contre 85.360,40 € en 2010.

642 Extournes de cotisations indues: 3.794.118,58 €

Pour 2011, le montant des cotisations d'assurance pension extournées à la suite de redressements et de recalculs s'est élevé à 3.794.118,58 €. Il se compose des restitutions de cotisations (part assuré, part employeur et part Etat) indûment prélevées, (2.525.310,42 €), et de la part personnelle des cotisations calculées au taux de 8% et remboursées à l'assuré dont l'assiette de cotisation totale dépasse le maximum prévu à l'article 241, al.3 du CSS (1.268.808,16 €).

66 Charges financières: 17,61 €

69 Dépenses diverses: 3.243,30 €

TOTAL DES DEPENSES COURANTES: **3.654.409.037,22 €**

81 Opérations sur réserves et sur reports: 21.145.922,08 €

81610013: Dotation au fonds de roulement: 21.145.922,08 €

Calcul Fonds de roulement:	2010	2011
Prestations de l'exercice précédent (cpté 61)	2.708.496.732,32	2.849.469.546,21
15% des prestations de l'exercice précédent	406.274.509,85	427.420.431,93
Fonds de roulement initial de l'exercice	374.358.417,96	406.274.509,85
Dotation au Fonds de roulement	31.916.091,89	21.145.922,08

(Voir sous sub 6302 à la pages 15)

TOTAL DES DEPENSES : **3.675.554.959,30 €**

RECETTES

70 Cotisations des assurés et des employeurs:2.441.260.646,14 €

700 Cotisations obligatoires normales:.....2.420.935.884,47 €

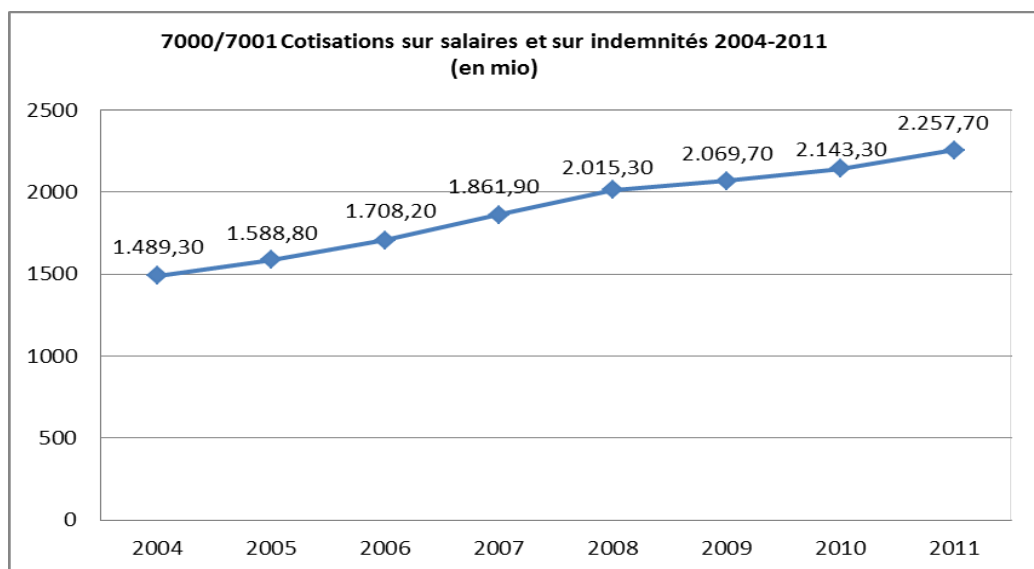
7000/7001 Cotisations sur salaires et sur indemnités: 2.257.700.781,65 €

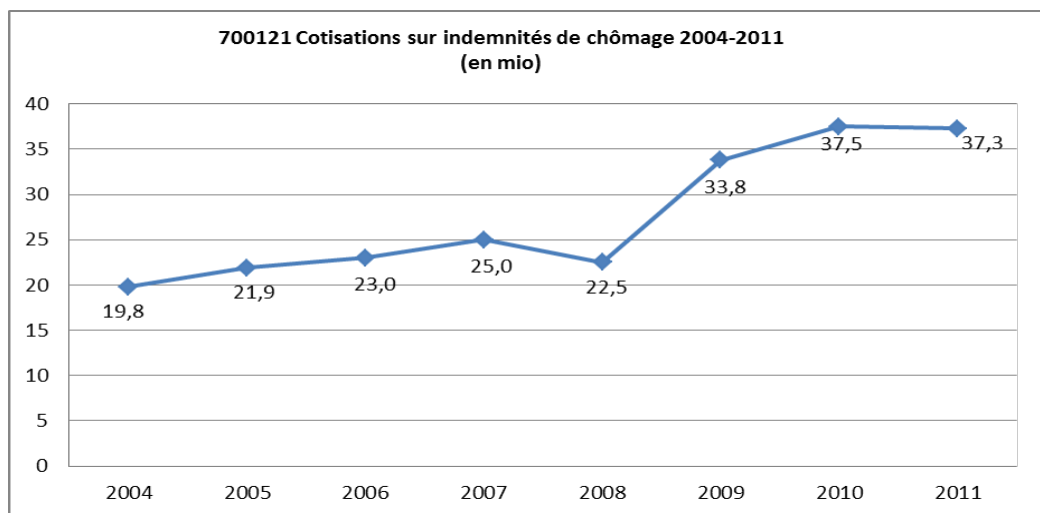
Le montant des cotisations à charge des assurés (8%) et des employeurs (8%) est passé de 2.143,3 millions à 2.257,7 millions, soit une augmentation de 5,34%. Cette augmentation est en légère progression par rapport aux taux réalisés en 2009 et 2010 mais reste encore largement inférieure aux taux constatés au cours des exercices précédents. En éliminant les effets de l'échelle mobile des salaires (+1,87%), on obtient un taux de croissance réel de 3,47%.

En 2011, le nombre moyen des assurés cotisants est de 357.934 unités, soit une augmentation de 2,89% (1,49% en 2010).

Au 31 décembre 2011, le nombre de chômeurs ayant cotisé à l'assurance pension s'est élevé à 8.139 unités, soit une augmentation de 7,54% par rapport au 31 décembre 2010.

Cotisations sur salaires et sur indemnités					
	Cotisations sur:	2008	2009	2010	2011
7000	Salaires	1.935.345.938	1.993.095.051	2.064.993.663	2.177.184.289
700103	Indemnités pécuniaires	46.865.899	32.120.482	29.215.850	30.893.192
700121	Chômage	22.513.182	33.752.642	37.474.161	37.304.467
700122	Préretraite	9.769.921	9.930.750	10.800.880	11.259.156
700124	RMG	826.748	762.068	810.092	1.059.678
TOTAL 7000/7001		2.015.321.688	2.069.660.992	2.143.294.646	2.257.700.782
Variation en %		8,24%	2,70%	3,56%	5,34%





7002 Cotisations des non-salariés:..... 144.960.136,74 €

	ANNEE	2008	2009	2010	2011
700200	Cotisations des non-salariés	118.810.084	128.030.819	130.705.727	141.151.944
700201	Cotisations à charge du FOA	3.592.972	3.955.346	3.968.052	3.808.193
	TOTAL	122.403.056	131.986.166	134.673.778	144.960.137
	Variation en %	6,97%	7,83%	2,04%	7,64%

7003 Cotisations sur rentes AAA:..... .187.816,84 €

Le montant de 187.816,84 euros représente les cotisations d'assurance pension sur rentes payées par l'assurance accident conformément à la loi du 12 mai 2010 portant réforme de l'assurance accident.

7004 Autres cotisations :..... 18.087.149,24 €

Autres cotisations					
Cotisations sur:		2008	2009	2010	2011
7004102	Cotisations volontaires de l'armée	2.265.492	2.457.791	2.710.339	2.722.952
7004103	Cotisations service volontariat	147.537	181.300	197.207	253.691
7004104	Cotisations congé parental	8.331.667	9.050.770	9.750.565	9.691.896
7004105	Cotisations sportifs d'élite	0	1.346	3.271	3.396
7004110	Cotisations à charge de l'ass. dépend.	3.633.628	4.105.712	4.506.931	4.840.397
7004120	Cotisations ass. maternelle	651.440	597.875	575.370	574.818
	Total	15.029.764	16.394.795	17.743.683	18.087.149
	Variation en %	6,75%	9,08%	8,23%	1,94%

701 Rappels, achats et restitutions de cotisations:..... 9.801.081,84 €

ANNEE		2008	2009	2010	2011
70111	Rappels de cotisations: périodes militaires	15.053	25.380	0	36.831
70113	Achat rétroactif	6.037.952	2.966.966	15.719.853	7.906.644
70114	Restitutions de cotisations	1.264.146	379.472	3.006.344	1.857.606
Total		7.317.151	3.371.818	18.726.196	9.801.082

Ad – 70111 : La prise en charge par l’Etat de la computation de périodes de service militaire obligatoire (Loi du 30.5.1984) s’élevant à 36.831,07 € se compose des montants dus pour 2010, soit 26.038,92 € et 2011, soit 10.792,15 € (L’art.18.0.42.005 étant un crédit non limitatif sans distinction d’exercice.)

Ad - 70113/70114 : Le chiffre de 18.726.196,48 pour 2010 représentait les montants dus pour les exercices 2009 et 2010, tandis que les montants de 2.966.966 et 379.472 enregistrés en 2009 représentaient les soldes de l’année 2008. Avant la fusion, les montants réellement dus pour une année précise pouvaient différer de ceux effectivement comptabilisés par le CCSS vu que les intervalles de transfert de cotisations vers le CCSS pouvaient varier d’une caisse de pension à l’autre. A partir du 1er janvier 2010, les montants en rapport avec l’achat rétroactif et les restitutions de cotisations sont directement perçus par la CNAP et ne sont plus transférés vers le CCSS. Les montants réellement dus pour une année spécifique sont les suivants :

MONTANTS	2008	2009	2010	2011
Achat rétroactif	6.806.022	8.092.465	7.627.387	7.906.644
Restitutions de cotisations	1.006.331	1.343.421	1.662.923	1.857.606
Total	7.812.353	9.435.886	9.290.310	9.764.251
Variation en %	14,04%	20,78%	-1,54%	5,10%
EVOLUTION DU NOMBRE DE CAS *	2008	2009	2010	2011
Achat rétroactif	571	637	655	662
Restitutions de cotisations	115	138	147	143

*= certificats d’impôts établis

702 Cotisations volontaires: 10.523.679,83 €

ANNEE	2008	2009	2010	2011
Montant	8.812.151	9.320.292	10.000.389	10.523.680
Variation en %	6,96%	5,77%	7,30%	5,23%

Evolution du nombre des cotisants	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2011
<i>Ass. obligatoire</i>			
Salaires	307.001	314.686	325.484
Indemnités pécuniaires de maladie *	p.m.	p.m.	p.m.
Chômage	7.761	7.568	8.139
Préretraite	1.260	1.299	1.349
RMG	418	434	430
Volontaires de l'armée	659	666	606
Service volontariat	75	55	150
Congé parental	2.063	2.248	2.090
Sportifs d'élite	1	1	1
Assurance dépendance	659	736	761
Assistance maternelle	262	235	213
Sous-total:	320.159	327.928	339.223
<i>Non-salariés</i>			
Indépendants agricoles	2.710	2.522	2.423
Autres indépendants	16.516	15.974	16.438
Sous-total:	19.226	18.496	18.861
<i>Ass. Volontaire</i>			
Volontaires	1.869	1.991	2.057
Total:	341.254	348.415	360.141
Evolution du nombre moyen des cotisants			
	2009	2010	2011
Nombre moyen annuel	342.781	347.887	357.934
Variation en %		1,49%	2,89%

* Données non disponibles

Evolution du nombre moyen des assurés cotisants, de la masse salariale et du revenu cotisable par assuré					
	2007	2008	2009	2010	2011
Indice moyen	668,46	682,39	699,44	711,07	724,34
Nombre moyen assurés cotisants	321.431	336.993	342.781	347.887	357.934
Variation	4,58%	4,84%	1,72%	1,49%	2,89%
Montant annuel de la masse des revenus cotisables à l'indice 100	1.874.559.446	1.986.465.920	1.993.302.450	2.043.081.811	2.106.452.638
Variation		5,97%	0,34%	2,50%	3,10%
Revenu cotisable par assuré à l'indice 100	5.831,92	5.894,68	5.815,09	5.872,83	5.885,03
Variation		1,08%	-1,35%	0,99%	0,21%

En 2011, le revenu moyen cotisable par assuré n'a augmenté que faiblement en valeur réelle, à savoir 0,21%.

71 Cotisations à charge des pouvoirs publics:1.219.683.104,32 €

ANNEE	2008	2009	2010	2011
Montant	1.083.402.422	1.115.177.296	1.160.716.175	1.219.683.104
Variation en %	8,14%	2,93%	4,08%	5,08%

Le montant de la participation des pouvoirs publics (8%) est calculé sur la base des cotisations de l'assurance obligatoire et volontaire des assurés et des employeurs ainsi que de l'achat rétroactif. On constate évidemment un fléchissement similaire à celui en rapport avec les cotisations sur salaires et sur indemnités.

Calcul de la part Etat dans les cotisations pour l'exercice 2011			
Compte	Libellé	Montant	Participation Etat
700003	Cotisations sur salaires	2.177.184.288,59	oui
700103	Cotisations sur indemnités pécuniaires de maladie	30.893.192,47	oui
700121	Cotisations chômage	37.304.466,51	oui
700122	Cotisations préretraite	11.259.155,98	oui
700124	Cotisations RMG	1.059.678,10	oui
700200	Cotisations non-salariés	141.151.943,68	oui
700201	Cotisations à charge du FOA	3.808.193,06	oui
700303	Cotisations sur rentes AAA	187.816,84	oui
7004102	Cotisations volontaires de l'armee	2.722.951,98	oui
7004103	Cotisations service volontariat	253.691,14	oui
7004104	Cotisations congé parental	9.691.895,56	oui
7004105	Cotisations sportifs d'élite et encadrement	3.395,52	oui
7004110	Cotisations à charge de l'assurance dependance	4.840.396,68	oui
7004120	Cotisations assistance maternelle	574.818,36	oui
70111	Rappels de cotisations: périodes militaires	36.831,07	non
70113	Achat rétroactif (Art.174 CAS)	7.906.644,33	oui
70114	Restitutions de cotisations	1.857.606,44	non
7020	Cotisations assurance continuée	10.177.531,93	oui
7021	Cotisations assurance facultative	346.147,90	oui
70	Total	2.441.260.646,14	
	A déduire pour calcul de la part Etat:		
70111	Rappels de cotisations: périodes militaires	36.831,07	
70114	Restitutions de cotisations	1.857.606,44	
	Total servant de base de calcul (16%)	2.439.366.208,63	
	et dont la moitié représente la part Etat (8%)	1.219.683.104,32	

72 Participation de tiers:6.122,39 €

7200 Participation de l'Etat aux frais d'administration: 6.122,39 €

La participation de l'Etat se limite aux remboursements des frais de personnel résultant du congé politique (Règlement grand - ducal. du 06/12/1989) et s'élève à 6.122,39 € pour l'exercice 2011.

73 Transferts provenant d'autres organismes:.....1.931.405,04 €

7301 Transferts de régimes spéciaux:..... 1.931.405,04 €

Le montant de 1.931.405,04 € représente les cotisations, calculées au taux de 24% avec intérêts composés de 4% l'an, à percevoir par la CNAP (assurance rétroactive) pour des périodes de service effectuées par des assurés sous le régime spécial transitoire (Chapitre II de la loi modifiée du 28.07.2000 ayant pour objet la coordination des régimes légaux de pension).

Répartition des cotisations perçues par organisme:

Compte	ORGANISME	Montant
7301218	Caisse Nationale de Santé	15.139,64
7301222	Caisse de Prévoyance des Fonct. et Employés Communaux	632.530,25
7301223	Ministère de la Fonction Publique, Service des pensions	1.243.792,35
7301224	S.N.C.F.L.- Division du personnel retraité	19.767,98
7301230	Caisse Nationale d'Assurance Pension	20.174,82
TOTAL :		1.931.405,04

76 Produits divers de tiers:5.609.228,48 €

760 Recours contre tiers responsables:..... 1.858.859,22 €

En vertu de l'art. 232 du CSS, la CNAP a recouvert au cours de l'année 2011 un montant de 1.858.859,22 € contre 2.549.195,09 € en 2010. Le montant recouvert est sujet à des fluctuations importantes d'un exercice à l'autre, car il dépend d'une part du nombre de recours et d'autre part, de la réparation du dommage par les assureurs de tiers responsables.

761 Intérêts de retard sur cotisations: 2.437.266,61 €

Ce compte enregistre les intérêts de retard sur cotisations. Les intérêts moratoires sont dus avec les cotisations et comptabilisés sur un compte spécifique.

762 Amendes d'ordre employeurs sur cotisations: 29.194,59 €

Ce compte enregistre les amendes infligées aux chefs d'entreprises qui n'exécutent pas ou qui exécutent tardivement les obligations en matière de cotisations leur imposées par la caisse, ou qui fournissent tardivement ou de façon inexacte les renseignements auxquels ils sont tenus.

765 Retenues pour pensions: 1.224.799,21 €

Le montant des retenues pour pensions s'élève à 814.160,16 € (792.901,11 € en 2010, +2,68%) pour les employés statutaires de la CNAP et à 410.639,05 € (226.686,27 € en 2010; +81,15%) pour les employés statutaires du CCSS, soit un total de 1.224.799,21 € contre 1.019.587,38 € en 2010 (+20,13%).

769 Produits divers: 59.108,85 €

Ce montant comprend une indemnité de perception de 1.415,24 € pour l'exercice 2011 représentant 1% du montant des cotisations syndicales transférées; ainsi que les montants remboursés en application de l'article 229, alinéa 2, de l'ancien C.A.S. concernant la part des pensions rétablies dépassant d'autres rentes, pensions ou pensions alimentaires et s'élevant pour 2011 à 57.693,61 €

77 Produits financiers: 7.036.990,22 €

771 Revenus sur placement à moins d'un an: 7.036.990,22 €

Compte	Revenus sur :	2010	2011	
7710	Comptes courants	15.541,69	46.474,78	
7711	Dépôts	2.122.048,56	5.469.750,65	
7712	Revenus sur placements CASS	582.489,55	1.520.764,79	
TOTAL :		2.720.079,80	7.036.990,22	158,71%

En 2011, la CNAP a enregistré en fonction des disponibilités financières et d'une importante progression des taux offerts par les établissements bancaires, un accroissement des revenus sur placements à moins d'un an de 158,71% par rapport à l'exercice 2010.

79 Recettes diverses: 27.462,71 €

Cette recette résulte principalement de cotisations récupérées de faillites se situant avant 1984 ainsi que de certains redressements concernant des exercices antérieurs.

TOTAL DES RECETTES COURANTES:.....3.675.554.959,30 €

81 Opérations sur réserve et sur report: 0,00 €

TOTAL DES RECETTES :.....3.675.554.959,30 €

EXAMEN DU BILAN

ACTIF

2 Valeurs immobilisées:0,00 €

4 Tiers:1.109.672.914,08 €

40/41 DEBITEURS:461.806.740,94 €

410 Bénéficiaires prestations:1.077.048,06 €

Ce montant reprend les pensions indûment payées, qui sont à restituer à la CNAP.

411 Cotisations, intérêts moratoires, amendes et divers:460.729.692,88 €

Compte	Libellé	2010	2011
411200	Débiteurs Cotisations, Intérêts morat., Amendes	449.623.450,29	460.729.692,88
411959	Autres débiteurs divers	280,00	0,00
	Total:	449.623.730,29	460.729.692,88

Le compte [411200]-Déb. Cotisations, Intérêts et amendes enregistre la créance en cotisations sur les cotisants. Il est utilisé par toutes les institutions, à l'exception du FDC concernant l'excédent en cotisations suivant l'article 246, alinéa 1 du CSS.

A partir du 01 janvier 2010, les soldes en cotisations de la CNAP et du FDC ont été regroupés auprès de la CNAP sous le présent compte et les comptes [43020075]-Créd. Cotisations FDC auprès de la CNAP respectivement [43520030]-Déb. Cotisations CNAP auprès du FDC servent à identifier les dettes et créances réciproques des ISS.

43 ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE:4.118.566,92 €

435 Organismes débiteurs:4.118.566,92 €

4350 Débiteurs – Frais d'administration:10.404,64 €

Ce montant se compose de l'avance payée par la CNAP pour le compte de la CNPF, des frais du service courrier des P&T (1.473,07 €), et pour le FDC, du salaire du concierge au bâtiment sis Luxembourg, av.de la Liberté, 74 (8.931,57 €).

4351 Suppléments de pension:7.608,05 €

4352 Débiteurs - Cotisations:.....2.727.455,70 €

Compte	Libellé	2010	2011
43520018	Cotisations CNS	2.345.522,29	2.510.501,84
43520052	Cotisations FNS	0,00	216.953,86
	TOTAL:	2.345.522,29	2.727.455,70

Figurent sous ces comptes les cotisations à l'assurance pension perçues par la CNS sur les indemnités pécuniaires de même que les cotisations à recevoir de la part du FNS en vertu de l'art.18, al.3 et 4 de la loi modifiée du 29/04/1999, portant création d'un droit au RMG.

4353 Débiteurs – Intérêts CCSS: 1.373.098,53 €

Sont imputés sur ce compte en fin d'année les intérêts sur placements à court terme et sur comptes courants et non encore distribués par le CCSS en fin d'exercice.

44 ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES:..... 23.899.073,05 €

4410 Cotisations: 23.626.000,84 €

Le montant de 23.626.000,84 € représente le solde pour l'exercice 2011 de la participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension. Le montant des cotisations dues à la CNAP par le Ministère de la Fonction Publique au titre des dispositions du chapitre II de la loi modifiée du 28 juillet 2000 ayant pour objet la coordination des régimes de pension, est zéro au 31 décembre 2011.

4412 Prestations:..... 273.072,21 €

4413 Frais d'administration:..... 0,00 €

48/49 COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF: 619.848.533,17 €

4810 Frais d'administration payés d'avance: 1.379.348,06 €

Sous ce compte figurent surtout (1.374.903,28 €) les rémunérations du personnel de la CNAP pour le mois de janvier 2012, payées en décembre 2011.

4811 Prestations payées d'avance:..... 232.875.174,48 €

Ce montant représente les pensions de la CNAP pour le mois de janvier 2012 avancées fin décembre 2011.

4815 Débiteurs cotisations, amendes et intérêts :..... 385.594.010,63 €

Le compte [48152] est utilisé pour enregistrer la régularisation des cotisations à recevoir de la part du CASS pour l'exercice en cours avec les acomptes versés. Par conséquent, les ISS procèdent à la fin de l'exercice en période 13 à une rectification au niveau des acomptes en débitant le compte [48152] et en créditant le compte [411200] du même montant. Les comptes [40603] et [48152] doivent concorder au 31 décembre de l'exercice et s'élèvent à 237.832.900,30 € au 31 décembre 2011.

Le compte [48153] est utilisé pour enregistrer le solde des cotisations et des amendes payées, à recevoir de la part du CCSS et s'élève à 147.761.110,33 €

5 Comptes financiers:.....366.275.699,95 €

Compte	Libellé	2010	2011
512	Comptes courants	2.673.893,17	2.530.806,57
513	Comptes à terme	493.700.000,00	363.500.000,00
514	Chèques postaux	43.955,79	76.070,61
518	Intérêts courus	67.393,05	168.822,77
51	Banques et Etabl. Financ.	496.485.242,01	366.275.699,95
TOTAL :		496.485.242,01	366.275.699,95

La différence en faveur de la CNAP entre la trésorerie au 31 décembre de l'année écoulé et le fonds de roulement, correspondant à quinze pour cent des prestations annuelles de l'exercice précédent, s'élevant au 31 décembre 2011 à 61.144.731,98 € s'explique par le transfert en retard du solde de cotisations de la part du CCSS à la CNAP, documenté par le poste [4815] « Débiteurs cotisations, amendes et intérêts » en nette progression par rapport à l'exercice précédent.

Vu les liquidités suffisantes pour garantir les engagements de la caisse et le transfert dudit solde en janvier de l'exercice subséquent, nous avons renoncé au transfert de fonds du FDC vers la CNAP pour régulariser la situation au 31 décembre 2011.

Compte	Libellé	31.12.2011
5	Comptes financiers	366.275.699,95
1061002	Fonds de roulement	427.420.431,93
SOLDE :		-61.144.731,98

512	<u>Banques :</u>	<u>2.530.806,57 €</u>
513	<u>Placements à moins d'un an :</u>	<u>363.500.000,00 €</u>
514	<u>Chèques postaux :</u>	<u>76.070,61 €</u>
518	<u>Intérêts courus sur placements :</u>	<u>168.822,77 €</u>

Voir Annexe 4 : Intérêts courus sur placements.

TOTAL DE L'ACTIF:..... 1.475.948.614,03 €

PASSIF

1 Capitaux permanents:.....821.299.373,13 €

Compte	Libellé	2010	2011
1061002	Fonds de roulement	406.274.509,85	427.420.431,93
1061020	Réserve admin. par la caisse	393.878.941,20	393.878.941,20
106	Total Réserve:	800.153.451,05	821.299.373,13

Le total de la réserve gérée par la CNAP suivant les dispositions des articles 246 et 247 du CSS modifiés par la loi du 06 mai 2004 s'élève au 31 décembre 2011 à 821.299.373,13 € (Voir sous sub 6302 - page 15 et sub 816 - page 17).

4 Tiers:.....654.649.240,90 €

40 CREDITEURS:.....239.576.195,29 €

400 Frais d'administration :.....74.385,55 €

Sont enregistrés à ce poste les frais d'administration se rapportant à l'exercice 2011 dont les factures ne sont parvenues à la CNAP qu'en 2012.

401 Prestations en espèces:.....1.598.724,08 €

Compte	Libellé	2010	2011	Variation
40121	Pensions en suspens	0,00	741,95	
40122	Saisies en suspens	1.684.943,33	1.597.982,13	
	Total:	1.684.943,33	1.598.724,08	-5,12%

Au 31 décembre 2011, ce compte reprend surtout des retenues effectuées par l'application de saisie-arrêt dont la validation juridique reste en souffrance, s'élevant à 1.597.982,13 €

406 Cotisations :.....237.832.900,30 €

Ce compte enregistre les acomptes sur cotisations compris dans le calcul CCSS. Afin de renseigner séparément le montant des acomptes établis par le CCSS dans le calcul des cotisations, le CCSS procède une fois par année (au mois de février lors du calcul de décembre précédent) à une correction au niveau des comptes 40600x en contrebalançant le compte [40603] du même montant. Pour toutes les ISS, les comptes [40603] et [48152] doivent concorder au 31 décembre de l'exercice. (voir sub 4815 à la page 26).

409 Créditeurs divers: 70.185,36 €

Compte	Libellé	2010	2011
40901	Arrérages étranger à payer	27.362,67	12.312,99
40909	Créditeurs divers	7.413,16	57.872,37
Total:		34.775,83	70.185,36

430 ORGANISMES CREDITEURS: 415.072.708,11 €

Compte	Libellé		Montant
	Organisme	crédeur pour	
4300073	CCSS	frais d'administration	10.952.642,58
4300075	FDC	frais d'administration	473.906,78
430118	CNS	remb.de prestations (rapports médicaux) avancées	794,20
43020073	CCSS	cotisations du personnel	173.369,65
43020075	FDC	cotisations	403.471.994,90
Total:			415.072.708,11

440 ETAT CREDITEUR: 0,00 €

48/49 COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF: 337,50 €

4829 Produits divers perçus d'avance: 337,50 €

Les avances sur loyers dus pour 2012, payées à la fin de l'exercice 2011 par les membres du personnel de la CNAP pour les emplacements loués dans bâtiments administratifs (site 1 et 2) ainsi qu'au parking du Forum Royal, s'élèvent à 337,50 €

TOTAL DU PASSIF 1.475.948.614,03 €

Luxembourg, le 18 avril 2012